

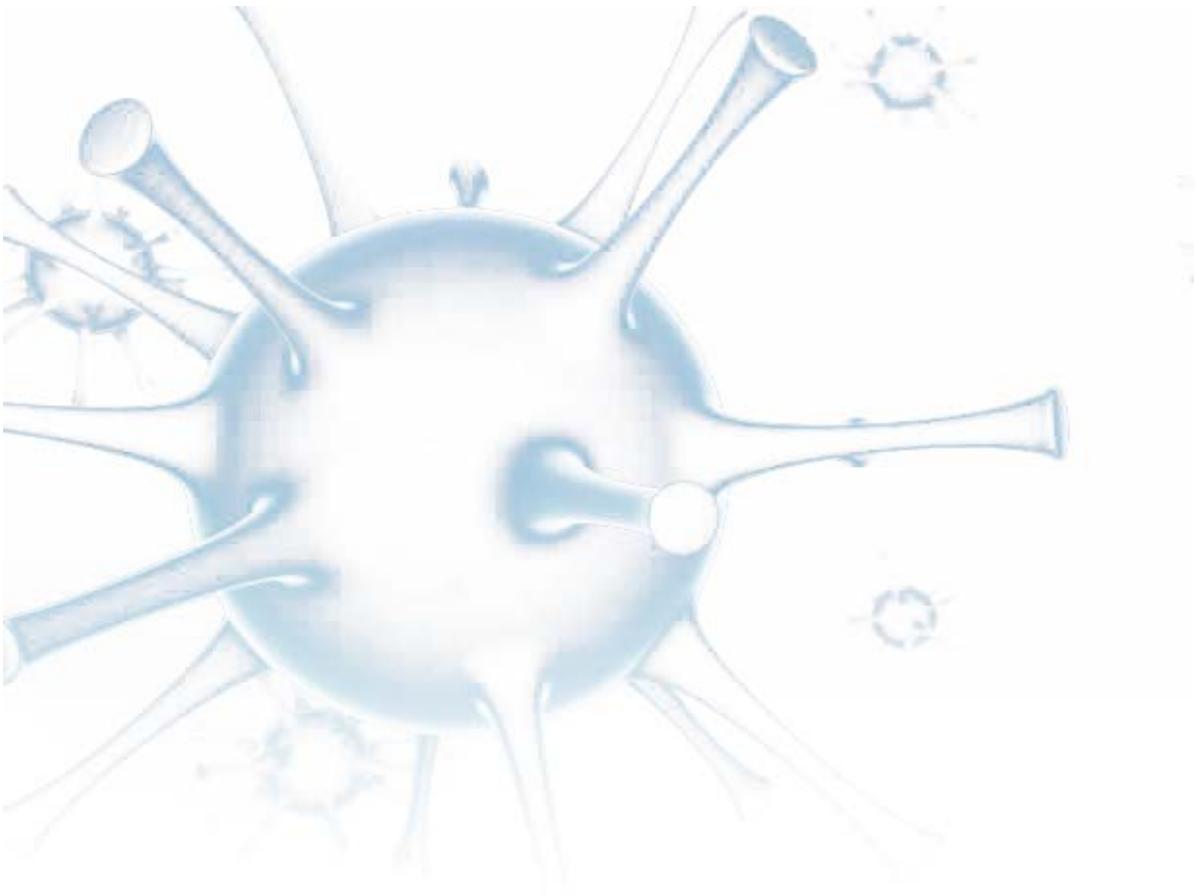
# LUTTE CONTRE LE COVID – 19 AU NORD-KIVU

## Comment agir ensemble ?

Elaboré en collaboration avec la  
Division Provinciale de la Santé



Avril 2020



## **PARTICIPATION CITOYENNE À LA LUTTE CONTRE LE COVID-19**

Mesures proposées.....	1
Rappel des principaux messages.....	2
Personnes de contact.....	2
Agir de manière coordonnée .....	3
Diffusion des messages de sensibilisation.....	4
Confection et distribution de masques .....	5
Lavage des mains .....	6
Protection du personnel.....	7
Equipped des structures .....	8



## PARTICIPATION CITOYENNE À LA LUTTE CONTRE LE COVID-19

22.04.2020

La pandémie du Covid-19 n'en est qu'à ses débuts sur le territoire congolais, en particulier dans la province du Nord-Kivu. Cependant, l'expérience des pays touchés précédemment montre que le nombre de cas et de victimes pourrait très vite augmenter et qu'il faut agir sans tarder. La lutte contre cette pandémie est l'affaire de tous et toutes, politiques, professionnels de la santé, population, groupements, associations, congrégations religieuses, entreprises publiques et privées. Chacun et chacune à sa manière, en fonction de ses possibilités peut, doit, assurer sa part de travail d'autant que l'aide internationale sera inéluctablement limitée vu l'ampleur mondiale de la catastrophe.

Avec d'autres acteurs ou ONG, ULB-Coopération collabore avec les autorités provinciales pour élaborer et mettre en place un plan de riposte au Covid-19. Ce plan agit sur plusieurs axes, dont principalement **le ralentissement de la propagation de l'épidémie et la préparation du système de santé à la prise en charge des malades.**

Ce document propose plusieurs mesures pour lesquelles la participation de particuliers, d'associations ou d'entreprises publiques ou privées, et votre participation, serait la bienvenue. Ces mesures sont présentées succinctement au point suivant. Elles font l'objet d'une fiche plus détaillée dans la suite du document, où sont indiquées les différentes modalités d'action.

### MESURES PROPOSÉES

#### ▼ PAR RAPPORT AU RALENTISSEMENT DE L'ÉPIDÉMIE

Les mesures de base à prendre individuellement pour se protéger contre le Covid-19 sont bien décrites par plusieurs instances internationales, nationales et locales. Elles doivent être partagées à la population qui doit en comprendre l'importance et qui doit disposer des moyens nécessaires à leur bonne mise en œuvre.

Les **bons messages doivent être élaborés et diffusés.** Des affiches et dépliants d'information sont déjà disponibles. Des vidéos ont été réalisées. Leur efficacité doit être vérifiée au niveau des différentes communautés. Un **maximum de supports de communication doit être identifié et activé.** Des personnalités reconnues doivent faire passer les bons messages et stopper la diffusion ou l'information des fakes-news.

Le **lavage régulier des mains** est un élément clé pour limiter la transmission du virus. Des **systèmes de lavage des mains** doivent être installés aux endroits stratégiques, en particulier dans les lieux de grande affluence. Du **savon et du gel hydroalcoolique** doivent être disponibles en suffisance.

Le **port du masque obligatoire** est une mesure de plus en plus préconisée en particulier dans les lieux publics où la distance sociale n'est pas possible. La mise à disposition de masques à l'ensemble de la population nécessite, vu la pénurie mondiale, de lancer rapidement une **production locale** et de mettre en place un système de distribution et d'information efficace concernant leur utilisation et entretien.

#### ▼ PAR RAPPORT AU RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ

Le personnel doit être formé aux mesures de prise en charge de cette nouvelle pathologie, tant concernant la prise en charge individuelle de chaque patient que la mise en place des mesures organisationnelles, qui permettent d'éviter la propagation de la maladie au sein des structures de soins. Il doit disposer d'une infrastructure adaptée et du matériel nécessaire pour leur mise en œuvre.

Les **protocoles et principes d'organisation des trajets de patients sont en cours d'adaptation** pour répondre aux spécificités du Nord-Kivu. Les **médicaments nécessaires doivent être disponibles.**

Les premières **formations** sont en cours dans le respect des mesures de précautions particulières pour respecter la distanciation et ont **recours aux techniques de téléconférences.**

L'**équipement de protection individuelle** des soignants doit être rendu disponible. Les masques homologués devront être commandés mais les blouses de protection peuvent être confectionnées localement. Il en est de même pour des visières qui peuvent être produites par des imprimantes 3D.

## RAPPEL DES PRINCIPAUX MESSAGES



- Lavez-vous les mains toutes les heures avec du savon pendant au moins 40 secondes. Il est important de bien laver toutes les parties de la main, y compris le dessus de la main, le pouce, le creux des doigts et les ongles ;
- Evitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche ;
- Protégez-vous la bouche et le nez avec un masque en tissu que vous lavez tous les jours et que vous repassez à fer chaud ;
- Eternuez ou toussiez dans le creux de votre bras ;
- Restez le plus possible dans votre parcelle. Ne sortez que si c'est absolument nécessaire ;
- Saluez les personnes d'un signe de la main comme pour Ebola et tenez-vous à distance d'au moins 1m50 de chaque personne.

## PERSONNES DE CONTACT

### ▼ AUTORITÉS

Fonction	Ministre Provincial en charge de la santé du Nord-Kivu
Nom	Dr KAKULE KANYERE Moïse
Téléphone	+243 (0) 992 30 44 15 / +243 (0) 812 40 99 89
Courriel	drkakulemoise@gmail.com minisante.envindpme@gmail.com

Fonction	Chef de Division Provinciale de la santé du Nord-Kivu
Nom	Dr Janvier KUBUYA BONANE
Téléphone	+243 (0) 999 09 86 68 / +243 (0) 810 75 70 46
Courriel	janvierkubuya1@gmail.com

### ▼ ULB-COOPÉRATION

Fonction	Coordinateur du bureau de Goma
Nom	Dr Jean-Bosco KAHINDO
Téléphone	+243 (0) 998 16 57 79
Courriel	jeanbosco.kahindo@ulb-cooperation.org

Fonction	Coordinateur adjoint du bureau de Goma
Nom	Dr Prudence MITANGALA NDEBA
Téléphone	+243 (0) 998 08 80 72
Courriel	prudendeb@yahoo.fr

Fonction	Assistants techniques PADISS à Goma	
Nom	Dr Alex FERUZI MEGA	Dr Edgar MUSUBAO
Téléphone	+243 (0) 970 86 73 28	+243 (0) 970 00 92 53
Courriel	alex.feruzi@ulb-cooperation.org	edgar.musubao@ulb-cooperation.org

Fonction	Directeur ULB-Coopération
Nom	M. Alain Wodon
Téléphone	alain.wodon@ulb-cooperation.org
Courriel	+32 (0) 478 25 62 63

## AGIR DE MANIÈRE COORDONNÉE



### ▼ CONTEXTE ET POINTS D'ATTENTION

La lutte contre la pandémie du Covid-19 dépasse le seul cadre du secteur de la santé. Elle doit s'appuyer sur le système de santé qui doit être renforcé et réorganisé, mais elle est aussi l'affaire de tous. Chacun peut, doit agir à son niveau. Le gouvernement, les acteurs humanitaires, les acteurs du développement, les entreprises, les groupements citoyens et les individus doivent se mobiliser. La lutte sera gagnée si elle est multi-acteurs et multi-sectorielle. Elle sera efficace et efficiente, en particulier dans un contexte de ressources limitées, si une bonne **coordination des actions menées** est mise en place.

Les autorités, sous l'instigation du Gouverneur, ont mis en place un comité de concertation et de coordination qui définit les actions à mener, les planifie et en assure le suivi. Afin d'éviter les doubles emplois, d'harmoniser les approches, d'avoir une vision commune et de s'assurer que tous les besoins sont couverts, il est indispensable que ce comité de coordination ait connaissance des différentes initiatives mises en œuvre, en s'appuyant sur les zones de santé et les communautés.

Pour tenir compte des leçons tirées de la prise en charge de l'épidémie à virus Ebola, il est primordial de prendre en compte, dans les actions menées, les recommandations du Gouverneur de la province, parmi lesquelles :

- Privilégier l'approche zone de santé dans la coordination de la riposte.
- Responsabiliser les leaders locaux.
- Privilégier le volontariat et les acteurs locaux pour favoriser l'appropriation, l'ancrage et la pérennisation des mesures.

### ▼ COMMENT SE COORDONNER ?

- S'informer sur les besoins identifiés et les actions déjà en cours auprès du Comité de coordination ou d'autres acteurs informés sur les priorités et les besoins définis, notamment au niveau des zones de santé.
- Informer le comité de coordination de toutes les initiatives individuelles qui sont prises.
- Participer à la mise en œuvre des recommandations du comité de coordination de la riposte contre le Covid-19.

Contact : Dr Jean-Bosco Kahindo  
GSM : +243 (0) 998 16 57 79  
Pour plus d'informations :  
<https://l.ead.me/coordinationcovid>



## DIFFUSION DES MESSAGES DE SENSIBILISATION



### ▼ CONTEXTE ET POINTS D'ATTENTION

La prévention joue un rôle fondamental dans la lutte contre le Covid-19. Elle nécessite d'assurer une **bonne et complète information** de toute la population sur la maladie, ses risques, la manière de se protéger et éventuellement de se soigner. Cette information doit permettre d'activer le sens des responsabilités de toutes et tous pour que chacun, chacune adopte les comportements qui lui permettront de **se protéger et de protéger la collectivité**. L'information doit être claire et simple. Elle ne doit en aucun cas créer de panique.

Les messages clés sont connus. Il faut veiller à ce qu'ils atteignent tout le monde et soient compris par tout le monde. Ils doivent être adaptés aux différents groupes, prendre en compte leurs convictions, être accessibles en de multiples endroits et être répétés régulièrement. Ils pourront prendre différentes formes, être diffusés sur différents médias. **Les messages pourront être portés par différentes personnalités crédibles et rassurantes pour la population, capables de lutter contre la rumeur et la désinformation.**

Des supports ont déjà été élaborés (affiches, folders, vidéos), d'autres sont en cours d'élaboration. **Une stratégie de diffusion la plus large et la plus efficace possible doit être mise en place.**

### ▼ COMMENT AGIR ?

- Pour les médias télévisés et radiophoniques :
  - Mettre à disposition votre temps d'antenne.
- Pour les sociétés, diffuser les messages au personnel :
  - Message de sensibilisation de la part de la direction.
  - Distribution de folders.
  - Affichage.
  - Diffusion de vidéos sur le réseau interne.
- Pour les groupements, diffuser les messages aux membres :
  - Message de sensibilisation de la part des responsables.
  - Distribution de folders.
  - Diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux.
- Pour les animateurs et membres de réseaux sociaux :
  - Diffuser des vidéos et des messages sur les réseaux sociaux.
- Pour tous.
  - Mettre à contribution les organisations à assise communautaire.
  - Identifier de groupements, sociétés pouvant être sollicités.
  - Identifier des supports pouvant être exploités.
  - Mettre à disposition des supports physiques pour le grand public :
    - Panneau publicitaire.
    - Téléviseur.

Contact : Dr Alex Feruzi  
 GSM : +243 (0) 970 86 73 28  
 Pour plus d'informations :  
<https://l.ead.me/sensibilisationcovid>



## CONFECTION ET DISTRIBUTION DE MASQUES



### ▼ CONTEXTE ET POINTS D'ATTENTION

De plus en plus d'autorités scientifiques conviennent que le port du masque obligatoire à l'ensemble de la population est un élément pertinent dans la lutte contre la propagation du Covid-19, en particulier là où le confinement n'est pas envisageable et pour autant qu'il s'accompagne de bons messages de sensibilisation. Le très sérieux et célèbre CDC (Centers for Disease Control and Prevention) soutient cette idée depuis quelques jours sur son site internet (<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/prevent-getting-sick/diy-cloth-face-coverings.html>). Des villes et des pays en Europe envisagent de rendre le port du masque obligatoire dans les lieux publics. Les pays qui ont adopté dès le départ cette pratique (Taiwan, Japon) semblent beaucoup mieux résister au développement de l'épidémie.

Le 13 avril, le Ministre provincial en charge de la santé dans la province du Nord Kivu a décrété le port du masque obligatoire dans les lieux publics. Nous pensons que cette mesure doit cependant respecter les conditions suivantes :

- **Les masques utilisés par la population doivent être produits localement.** Ils ne peuvent en aucun cas, en période de pénurie, être des masques chirurgicaux et encore moins des FFP2 ou FFP3 qui doivent absolument être réservés aux personnels soignants et aux malades hospitalisés.
- **L'obligation de porter un masque pour toute la population doit être accompagnée de messages clairs et motivants :**
  - Le masque est une mesure efficace mais pas suffisante pour garantir la protection contre le Covid-19 ;
  - Le masque complète les autres mesures : lavage des mains régulier et respect des règles de distanciation physique (1,5 mètre entre les personnes) ;
  - Le masque doit être lavé et repassé au moins une fois par jour ;
  - **En portant un masque, on se protège partiellement mais surtout on protège les autres.** En protégeant les autres, **on devient un acteur actif** dans la lutte contre le Covid-19. **Prenons soin de nous, prenons soin des autres.**

### ▼ COMMENT AGIR ?

- Produire des masques. Différents modèles de masques sont disponibles.
- Fournir des moyens à des artisans locaux capables de produire les masques :
  - Sous forme matérielle : tissus (coton), élastique, machine à coudre.
  - Sous forme financière.
- Participer au système de distribution des masques :
  - Pour la population de manière générale.
  - Pour des groupes ciblés (entreprises, groupes sportifs...).
  - Au sein de votre entreprise.

Contact : Dr Alex Feruzi  
 GSM : +243 (0) 970 86 73 28  
 Pour plus d'informations :  
<https://l.ead.me/masquescovid>



## LAVAGE DES MAINS



### ▼ CONTEXTE ET POINTS D'ATTENTION

Le lavage régulier des mains avec du savon ou un gel hydroalcoolique est une des mesures principales pour lutter contre la propagation du Covid-19. Il est nécessaire de permettre à la population d'accéder facilement à des systèmes de lavage répondant aux normes d'hygiène requises.

Idéalement un système de lavage des mains devrait être disponible :

- À tous les points d'entrée des marchés de la ville ;
- Aux points d'arrêt habituels des bus et des motos ;
- À l'entrée des boutiques ;
- À l'entrée des administrations ;
- À l'entrée des formations sanitaires (hôpitaux, centres hospitalier, centres de santé, centres médicaux, dispensaires, postes de santé, etc.) ;
- À l'entrée des pharmacies ;
- À l'entrée de chaque institution (garages, ateliers de couture, artisans, associations...).

Chaque système doit disposer d'un approvisionnement en eau (raccord à la Regideso ou tank) et d'un système de récupération des eaux usées. Un système mécanique à pédale doit être prévu pour la distribution de l'eau et du savon. Une affiche doit expliquer le lavage des mains et indiquer le numéro de référence de l'installation ainsi qu'un numéro de téléphone à appeler en cas de dysfonctionnement.

Les professions ayant des contacts réguliers avec la population devraient disposer de leur propre flacon de gel hydroalcoolique.

### ▼ COMMENT AGIR ?

- Construire localement des systèmes de lavage des mains.
- Produire du savon liquide.
- Produire de la solution hydroalcoolique.
- Acquérir et distribuer la solution hydroalcoolique aux personnes en contact régulier avec la population.
- Fournir des moyens pour permettre de construire les systèmes ou de produire du savon et du gel :
  - Sous forme matérielle ;
  - Sous forme financière.
- Proposer des emplacements pour installer le système de lavage des mains.
- Assurer le fonctionnement d'un système de lavage des mains (installer, approvisionner en eau, assurer l'évacuation des eaux usées, assurer l'entretien).

Contact : Dr Edgar MUSUBAO  
 GSM : +243 (0) 970 00 92 53  
 Pour plus d'informations :  
<https://l.ead.me/lavagemainscovid>



## PROTECTION DU PERSONNEL



### ▼ CONTEXTE ET POINTS D'ATTENTION

La protection du personnel est essentielle à plus d'un titre. D'abord par devoir vis-à-vis de ces personnes qui œuvrent quotidiennement à soigner et sauver des vies. Ensuite, pour éviter que ce personnel devienne lui-même vecteur de contagion. Enfin, pour garantir le bon fonctionnement des structures de soins durant et après l'épidémie.

La protection passe par une formation adéquate qui permet au personnel de poser les gestes corrects tout en assurant la sécurité des personnes mais également par la mise à disposition du matériel et des équipements nécessaires. Plus encore qu'en temps normal, en période d'épidémie, il ne peut être toléré que du personnel de santé doive travailler avec une tenue civile.

### ▼ COMMENT AGIR ?

- Produire localement les équipements de base :
  - Tenues hospitalières (tunique, pantalon).
  - Blouses de protection en tissu léger et si possible imperméable.
  - Calottes en tissu pour protéger les cheveux.
  - Visières.
  
- Fournir des moyens pour permettre de produire localement ces équipements :
  - Sous forme matérielle.
  - Sous forme financière.
  
- Acquérir localement les équipements complémentaires :
  - Masques FFP2.
  - Casaques de protection.
  - Gants d'examen longs à usage unique.
  - Lunettes de protection.
  - Désinfectant et matériel de désinfection des surfaces (flacon diffuseur réutilisable).
  
- Appuyer l'acquisition d'une machine pour la fabrication des masques.

Contact : Dr Prudence Mitangala  
 GSM : +243 (0) 998 08 80 72  
 Pour plus d'informations :  
<https://l.ead.me/protectioncovid>



## EQUIPEMENT DES STRUCTURES



### ▼ CONTEXTE ET POINTS D'ATTENTION

Dans un premier temps, toutes les structures de santé (centres de santé, hôpitaux) doivent disposer du matériel adéquat pour leur permettre de poursuivre leurs activités normales dans ce contexte de pandémie. Elles doivent en particulier s'organiser pour ne pas devenir des lieux privilégiés de transmission des infections.

Dans un deuxième temps, les hôpitaux doivent se préparer à faire face à un afflux de patients atteints par le Covid-19. Des réorganisations seront nécessaires pour isoler ces patients. Du matériel et des intrants seront nécessaires pour les prendre en charge de manière adéquate.

### ▼ COMMENT AGIR ?

- Mettre à disposition des intrants :
  - Distribution d'oxygène mural
  - Distribution des bouteilles d'oxygène
  - Unités de production d'oxygène
  - Médicaments de prise en charge des malades Covid-19 (hydroxy chloroquine et azythromycine)
- Réparer du matériel existant :
  - Mise à disposition de techniciens bio-médicaux
  - Mise à disposition de pièces de rechange
  - Mise à disposition d'appareils de calibrage
  - Mise à disposition des moyens financiers
- Acquérir/construire du nouveau matériel :
  - Respirateurs
  - Concentrateurs d'oxygène
  - Oxygènes
  - Monitorings cardiorespiratoires
  - Pompes à perfusion
  - Seringues électriques
  - Matériel d'aspiration
  - Groupes électrogènes
  - Lits de réanimation
  - Lampes ultraviolet pour désinfection des locaux
  - Equipements de décontamination
  - Machines à laver
  - Thermomètres à infrarouge,
  - Tests rapides de dépistage du Covid-19 ou appareils de PCR
- Organiser le trajet des patients :
  - Tentes de pré-tri à l'entrée des structures de soins
  - Sas d'habillage et de déshabillage de l'unité de prise en charge Covid-19

Contact : Dr Prudence Mitangala  
 GSM : +243 (0) 998 08 80 72  
 Pour plus d'informations :  
<https://l.ead.me/equipementcovid>

